**UN TOIT C'EST UN DROIT**

Depuis la fin du plan hiver, chaque soir, de 80 à 90 personnes sont rejetées par le 115 et sont à la recherche d'un abri pour la nuit. Il s'agit souvent de familles entières, parfois avec des bébés. Les plus chanceuses d'entre elles sollicitent leur communauté pour dormir une nuit ou deux en s'entassant dans des appartements déjà trop petits. Mais beaucoup n'ont que les halls d'immeubles ou les salles d'attente de l'hôpital Bretonneau ou de Clocheville pour passer la nuit sur des chaises.

Tous espèrent être hébergés dans un foyer ou une chambre d'hôtel, mais pour les hommes célibataires l'espoir est très mince car leur situation passe après celle des familles, des femmes et des mineurs isolés.

**Cette absence d’hébergements est insupportable,**

**Elle conduit à des souffrances et à des dégradations de la santé des personnes.**

La préfecture via la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) maintient volontairement des personnes à la rue pour éviter ce qu'elle nomme «l'appel d'air».et pourtant :

- 30 logements avaient été libérés en urgence pour accueillir les migrants « relocalisés » d'Allemagne qui ne sont jamais venus,

- 600 logements sont vacants à Tours et rapidement disponibles.

**En refusant de donner à la DDCS les moyens d'héberger les personnes à la rue, la Préfecture, donc l’État, se met hors la loi.**

**Nous exigeons :**

- Que soit appliqué immédiatement et sans réserve l'arrêt du Conseil d’État du 10 février 2012 qui reconnaît “*qu’il appartient aux autorités de l’État de mettre en œuvre le droit à l’hébergement d’urgence reconnu par la loi à toute personne sans abri qui se trouve en situation de détresse médicale, psychique et sociale; et qu’une carence caractérisée dans l’accomplissement de cette tâche, constitue une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale lorsqu’elle entraîne des conséquences graves pour la personne intéressée*”.

- Que cet Arrêt qui impose à l’État de mobiliser tous les moyens nécessaires à l’hébergement, donne droit au maintien dans les lieux d'accueil jusqu’au relogement.

- Que la notion d'assistance à personne en danger soit reconnue comme prioritaire pour ne laisser personne à la rue.

Nous appelons à un rassemblement

**mercredi 15 juin à 17h30 Place Jean Jaurès**

et nous demandons qu'une délégation de nos associations, syndicats soit reçue en préfecture à l'issue de cette manifestation.

***RESF, Chrétiens-Migrants, SUD-Solidaires (Sud-éduc, Sud-santé-sociaux),Syndicat CGT du Conseil départemental, Union Départementale CGT, SNUTER-FSU, SNES-FSU, FSU, D'ailleurs Nous Sommes d'Ici (DNSI), ATTAC, Convergence des Services Publics, Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Ensemble, C'est Autour du Peuple, NPA, EELV...***